

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

3^{ème}Commission
N°CD-2017-7-3-1

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

Direction Europe Attractivité et Aménagement
Direction des Affaires Financières
Direction des Affaires Juridiques

**POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS,
ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION**

Résumé : Le rapport présente les propositions du budget 2018 pour l'ensemble des dépenses et recettes afférentes aux politiques en faveur des routes, des grands équipements et des infrastructures de communications.

Dans ces domaines, le budget 2018 est marqué par :

- une augmentation du budget dédié à l'entretien et à la maintenance (17,9 M€ en investissement),
- le démarrage du basculement de la radio analogique vers le numérique,
- la réalisation de l'échangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM,
- les aménagements pour les transports exceptionnels entre BELFORT et STRASBOURG,
- la poursuite des études pour la RD 105 dans le cadre de l'aménagement du Technoport à SAINT-LOUIS,
- la poursuite du projet Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique. Le Département du Haut-Rhin participe ainsi à ce double objectif de réduction de la fracture numérique et de développement économique de son territoire,
- le soutien en faveur des équipements de transport aérien et ferroviaire,
- la finalisation des études préalables à l'enquête publique dans le cadre du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport. Ce projet contribuera au développement du territoire tri-national du Rhin Supérieur en confortant la compétitivité de l'EuroAirport.

Au plan budgétaire, le montant global des crédits de paiement s'élève à un total de 38 911 831 € toutes dépenses confondues, dont 37 484 000 € pour les routes et 1 427 831 € pour les grands équipements et infrastructures de communications. Le montant global des autorisations de programme s'élève à un total de 24 800 000 € (24 360 000 € pour les routes et 440 000 € pour les grands équipements et infrastructures de communications).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les crédits de paiement 2018 s'élèvent à 8 023 000 €, dont notamment 5 458 000 € pour l'entretien courant du réseau routier (hors VH) et 2 400 000 € pour la viabilité hivernale.

Pour les dépenses d'investissement, les crédits de paiement 2018 s'élèvent à un total de 30 888 831 € dont 29 521 000 € pour les routes et 1 367 831 € pour la politique en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications.

Dans le cadre de la démarche du projet de service « Routes 2025 », un calendrier prévisionnel des opérations prioritaires a été établi pour préciser le cadrage budgétaire 2018-2027 du volet routier du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) départemental.

I. POLITIQUE EN FAVEUR DES ROUTES

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes, poursuit les objectifs suivants en 2018 :

- ❖ maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulations sûres et fluides. Un budget de 6,75 M€, en hausse par rapport aux deux dernières années, est inscrit pour assurer le renforcement des chaussées, et ainsi tendre vers un renouvellement suffisant du patrimoine.
- ❖ moderniser nos outils de communication, avec le remplacement des radios analogiques devenues obsolètes par un réseau numérique à la norme TETRA qui permet d'envisager des applications variées dans l'information en temps réel des usagers.
- ❖ terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment les derniers paiements pour le carrefour « Pont SNCF » à RIEDISHEIM, la sécurisation de l'accès « CONSTELLIUM » à BIESHEIM et la réalisation du giratoire dans le cadre de la déviation de BALLERSDORF.

Et conformément au calendrier prévisionnel des opérations prioritaires du volet routier du PPI départemental (annexe n° 6) :

- ❖ engager de nouvelles opérations. Parmi les opérations dont le démarrage des travaux est programmé cette année, nous pouvons citer l'aménagement de l'échangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM et la nouvelle phase des aménagements routiers nécessaires au passage des transports exceptionnels entre BELFORT et STRASBOURG, ainsi que des opérations de plus faibles montants telles que les écrans acoustiques à HOUSSEN et le carrefour giratoire à FRELAND.
- ❖ redémarrer le schéma des pistes cyclables avec de nouvelles sections à VALDIEU LUTRAN et entre WALDIGHOFFEN et ILLTAL.
- ❖ Poursuivre les études pour les opérations lourdes qui seront demain un levier pour l'économie (aménagement de la RD 105 à SAINT-LOUIS, barreau de VIEUX-THANN) ou qui auront un fort impact sur la sécurité routière comme l'aménagement de l'échangeur A 36 – RD 83 à BURNHAUPT-LE-BAS.

Le présent rapport qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2018, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans ces perspectives.

Au titre du BP 2018, la demande globale pour cette politique s'élève à :

- 29 521 000 € de crédits de paiement d'investissement et 24 360 000 € de nouvelles autorisations de programme,
- 7 963 000 € de crédits de paiement de fonctionnement,
- 5 186 000 € de prévisions de recettes, dont 4 386 000 € en investissement et 800 000 € en fonctionnement.

Le BP 2018 dans le domaine des routes peut être réparti ainsi :

A. Entretien courant et maintenance du réseau routier (fonctionnement et investissement)

B. Travaux neufs (opérations individualisées, études, aménagements cyclables)

C. Aides indirectes (CPER, subventions, convention pour l'achèvement de la voie sud de Mulhouse)

DEPENSES	INVESTISSEMENT	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Δ BP 2018 / BP 2017 (%)	Δ BP 2018 / BP 2017 (€)
	Maintenance du réseau routier	14 990 152	14 920 000	17 915 000	+ 20 %	+ 2 995 000
	Travaux neufs	4 279 123	4 780 000	8 984 000	+ 88 %	+ 4 204 000
	Aides indirectes	2 368 812	1 747 000	2 622 000	+ 50 %	+ 875 000
	TOTAL dépenses investissement	21 638 087	21 447 000	29 521 000	+ 38 %	+ 8 074 000
	FONCTIONNEMENT	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Δ BP 2018 / BP 2017 (%)	Δ BP 2018 / BP 2017 (€)
	Transports	33 774 376	6 292 000	105 000	- 98 %	- 6 187 000
	Entretien courant du réseau routier	7 055 644	7 510 000	7 858 000	+ 5 %	+ 348 000
	TOTAL dépenses fonctionnement	40 830 020	13 802 000	7 963 000	- 42 %	- 5 839 000
	TOTAL DEPENSES TOTALES	62 468 107	35 249 000	37 484 000	+ 6 %	+ 2 235 000

RECETTES	INVESTISSEMENT	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Δ BP 2018 / BP 2017 (%)	Δ BP 2018 / BP 2017 (€)
	Maintenance du réseau routier	434 379	431 000	430 000	-0,2 %	- 1 000
	Travaux neufs	1 736 292	1 980 000	3 900 000	+ 97 %	+ 1 920 000
	Aides indirectes	55 583	345 000	56 000	- 84 %	- 289 000
	TOTAL recettes investissement	2 226 254	2 756 000	4 386 000	+ 59 %	+ 1 630 000
	FONCTIONNEMENT	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Δ BP 2018 / BP 2017 (%)	Δ BP 2018 / BP 2017 (€)
	Transports	630 737	5 000	0	- 100 %	- 5 000
	Entretien courant du réseau routier	934 718	800 000	800 000		
	TOTAL recettes fonctionnement	1 565 455	805 000	800 000	- 0,6 %	- 5 000 €
	TOTAL RECETTES TOTALES	3 791 709	3 561 000	5 186 000	+ 46 %	+ 1 625 000

Pour 2018, l'intégralité des dépenses de fonctionnement relatives au transport des élèves handicapés est inscrite au budget de la MPDH. Dans le domaine des transports, un crédit de fonctionnement de 105 000 € est maintenu dans le budget des routes au titre du financement de la navette routière qui assure la liaison entre la gare de SAINT-LOUIS et l'aéroport de BALE-MULHOUSE.

A. Entretien et maintenance du réseau routier

En 2018, l'entretien du réseau routier mobilisera 7 858 000 € en fonctionnement et 17 915 000 € en investissement. Ces inscriptions budgétaires s'inscrivent dans la continuité de l'évolution souhaitée depuis 2016, à savoir une revalorisation progressive du budget dédié à l'entretien et à la maintenance du réseau routier (+ 348 000 € en fonctionnement et + 2 995 000 € en investissement).

Dans ce domaine, des prévisions de recettes sont également inscrites à hauteur de 1 230 000 €. Elles concernent les redevances d'occupations du domaine public routier départemental (530 000 €), le produit des radars automatiques (430 000 €), les ouvertures de glissières pour les convois exceptionnels (220 000 €) et le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 par les cantons suisses (50 000 €).

1) Entretien courant du réseau routier et missions supports (programmes A638, A671, A679, A739, A779 et J632)

Le budget réservé à l'entretien courant et aux missions supports, alloué aux unités du siège, au Service d'Appui Routes et Matériels et aux Agences Territoriales Routières, est de 5 458 000 € inscrits dans la section de fonctionnement.

L'entretien courant se décline de la manière suivante :

- Chaussées : réparations ponctuelles, souvent liées aux dégâts d'hiver, par pontage des fissures, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet.
- Ouvrages d'assainissement : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement, des pompes de relevage.
- Fauchage et nettoyage des accotements : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage tout au long de l'année des détritux pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Plantations : travaux d'élagage, de formation ou d'abattage.
- Entretien des équipements : réparation des glissières, ouvertures des glissières pour les passages des transports exceptionnels, réparation de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage avec les consommations électriques induites.
- Entretien des itinéraires cyclables départementaux : missions similaires à celles réalisées sur les RD.
- Missions supports : carburant et entretien des matériels hors viabilité hivernale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 130 000 € pour l'entretien des routes départementales dans la ville de MULHOUSE.

2) Viabilité hivernale (A638)

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 2 400 000 € pour 2018. Ce montant prévisionnel correspond à un hiver peu rigoureux. Il comprend le carburant et l'entretien des matériels, la location de camions et engins de chargement, les contrats passés avec des entreprises privées et la fourniture de sel.

Selon l'évaluation réalisée à l'issue de la campagne hivernale 2016/2017, l'économie globale s'établit à 490 000 €, compte tenu notamment du décalage du début de la campagne de viabilité hivernale, de la suppression des circuits de déneigement réalisés auparavant par les entreprises privées et de la diminution de la flotte de matériels.

L'analyse de ce bilan, complétée par les retours d'expérience des agents et des cadres de la DIR, conduit à des propositions d'adaptation de la politique de viabilité hivernale, dont l'impact financier se traduira principalement par des augmentations des quantités de sel et de carburant utilisées, de l'usure et de l'entretien des matériels voire des heures supplémentaires réalisées.

Un ajustement de dépenses sera effectué, le cas échéant, en DM 1 en fonction du bilan définitif en fin de campagne hivernale.

3) Maintenance des Routes Départementales

a) Renforcement sur RD, assainissement et plantations, rénovation des pistes cyclables, aménagement de maintenances urgentes (programmes A131, A131A, A133, A179, A136)

CP 2018 : 7 705 000 €

AP 2018 : 8 830 000 €

Cette partie du budget correspond au renouvellement des couches de roulement et aux travaux connexes sur routes départementales (assainissement, plantations, maintenance urgente). Ces programmes constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Un budget de 6,750 M€ est prévu sur le programme «travaux de renforcement de chaussée», en hausse par rapport à 2017 (6 M€ votés au BP 2017) pour tendre vers un renouvellement annuel de 6 % du patrimoine (évalué à environ 9 M€ par an).

Le programme dédié aux travaux d'assainissement est abondé de 25 000 € de plus qu'au BP 2017 du fait des conséquences de l'hiver 2016-2017 qui a occasionné beaucoup de dégâts ne pouvant pas être traités cette année faute de crédits de paiement suffisants. Le budget du programme « maintenance urgente » est proposé à la hausse entre 2017 et 2018 (+ 100 000 €) pour résorber les glissements de terrain dans le Sundgau.

b) Calibrage en traverse d'agglomération (programme A132)

CP 2018 : 2 500 000 €

AP 2018 : 3 000 000 €

Les travaux de calibrage accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Compte tenu des conventions d'ores et déjà notifiées sur les millésimes antérieurs, de celles qui seront signées en 2017 pour un montant total de 4,28 M€, et du niveau du programme 2018 envisagé (AP nouvelle de 3 M€), le budget proposé pour 2018 est estimé à 2 500 000 € en crédits de paiement. Des AP nouvelles sont proposées à hauteur de 3 M€ pour engager de nouvelles opérations en 2018.

4) Rénovation et maintenance des ouvrages d'art (programmes A134, A135 et A137)

CP 2018 : 3 050 000 €

AP 2018 : 4 450 000 €

Parmi les opérations à mener prioritairement en 2018, les principales visent la réparation des ponts sur l'Ill à ENSISHEIM (RD 2) et sur la Doller à GUEWENHEIM (RD 34), d'un mur dans la montée du Markstein (RD 430) et d'un ouvrage sur le Robinot dans la montée du col de SAINTE-MARIE-AUX-MINES (RD 459).

Le budget dédié aux ouvrages d'art permet également la réalisation d'études, de diagnostics avant la définition des projets de réparation. Il comprend également la mise en œuvre des campagnes d'inspections détaillées périodiques et les visites d'évaluations, essentielles à la connaissance de l'état du patrimoine départemental.

5) Opérations de sécurité et installations de voirie (programmes A141 et A142)

CP 2018 : 1 650 000 €

AP 2018 : 900 000 €

Cette section du budget permet de réaliser un ensemble de petites interventions de sécurisation du réseau. Il s'agit d'opérations ponctuelles visant à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours etc... Ce programme est alimenté par une recette, estimée à 430 000 € pour 2018, versée par l'Etat pour les amendes de polices relevées par les radars automatiques.

Une partie importante du budget de ce programme (1 M€ de CP) permet de démarrer le basculement de la radio analogique vers le numérique. L'ensemble des véhicules d'exploitation de la DIR ainsi que les 15 centres routiers sont actuellement équipés de radios analogiques devenues obsolètes.

Cette migration du réseau est incontournable pour maintenir cet équipement en cas de crise. Le nouveau dispositif permettra de s'affranchir des opérateurs en télécommunication et offrira une excellente fiabilité de transmission, quelle que soit la situation, en particulier en cas de saturation des réseaux traditionnels.

Par ailleurs, des besoins nouveaux sont apparus dans ce domaine, liés à la mise en place d'équipements de terrain qui nécessitent de communiquer (panneaux à messages variables, caméras...) ou encore l'amélioration du service à l'utilisateur avec une information en temps réel.

Le développement de ce système radio numérique à la norme TETRA pourrait également intéresser d'autres domaines, comme l'équipement en haut-débit des sites non desservis, la mise en place de systèmes d'écoute d'ambiance à destination des travailleurs sociaux ainsi que le suivi des travailleurs isolés. Le SDIS, dans le cadre de la montée en débit internet des casernes pompiers, pourrait également s'en servir, en particulier concernant les liaisons radio entre fourgons.

Il convient de préciser que le Département du Bas-Rhin a déployé un réseau numérique à la norme TETRA en 2013 et que leur marché doit être renouvelé en 2017. Pour cette raison, il a été décidé de recourir au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le déploiement complet de la radio numérique nécessitera d'inscrire également des crédits de paiement en 2019 (environ 0,8 M€).

6) Exploitation : signalisation verticale, signalisation horizontale, dispositifs de retenue et éclairage public (programmes A151, A152, A153 et A155)

CP 2018 : 2 010 000 €

AP 2018 : 2 200 000 €

Ces programmes financent les signalisations verticales et horizontales, la maintenance et le déploiement de dispositifs de retenue.

La signalisation horizontale répond à un besoin de sécurité routière, notamment de nuit et par mauvais temps. Dans ce domaine, les équipes d'exploitation du SARM n'étant plus en capacité de réaliser le marquage routier des voies de desserte, il est nécessaire de recourir à des prestataires privés (+ 420 000 € / BP 2017).

Les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité protègent les usagers par rapport aux obstacles latéraux : arbres, signalisation, talus ou fossés. Le budget 2018 portera en priorité sur la maintenance des glissières existantes et la poursuite du programme d'équipement d'écrans sous glissières pour la sécurité des deux roues.

Pour la signalisation verticale, les investissements porteront en priorité sur la signalisation de police, la signalisation temporaire ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

7) Acquisition de matériels (programme A156)

CP 2018 : 1 000 000 €

AP 2018 : 1 200 000 €

Une part importante des missions d'entretien et d'exploitation du réseau est assurée en régie par les personnels de la Direction des Routes. Pour l'exercice de ces tâches, les agents disposent d'une flotte de matériels et d'engins qu'il convient de renouveler périodiquement. Il est notamment prévu d'acquérir 2 tracteurs équipés (380 000 €) et 1 camion pour la VH (150 000 €).

B. Travaux neufs

1) Constructions neuves, travaux sur RD (programme A111)

CP 2018 : 3 520 000 €

AP 2018 : 3 220 000 €

Il s'agit d'opérations d'investissement modestes mais qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire. Les besoins de CP 2018 s'élèvent à 3,520 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 1,635 M€) et permettent de financer :

a) la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés et dont il convient d'inscrire des crédits de paiement en 2018 :

- La sécurisation de l'accès « Constellium » à BIESHEIM (429 000 €, et 175 000 € de prévisions de recettes 2018) ;
- Le carrefour « Mader »/RD 430 à GUEBWILLER (140 000 €) ;
- Le carrefour giratoire RD 39/RD 201 à ILLZACH (30 000 €) ;
- Le solde de marchés sur diverses opérations (16 000 € en dépenses).

b) le lancement d'opérations (travaux et/ou études) :

- Les écrans acoustiques à HOUSSEN (620 000 € en dépenses 2018, 360 000 € de prévisions de recettes 2018 et 980 000 € d'AP 2018) ;
- La nouvelle phase des travaux d'aménagements sur RD relatifs au passage des transports exceptionnels entre BELFORT et STRASBOURG (1 600 000 € en dépenses 2018 dont 200 000 € pour solder les dépenses de la phase précédente, et 1 400 000 € d'AP 2018).

Un remboursement des dépenses sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort à hauteur de 80 %, soit une prévision de recettes de 1 100 000 €. La différence, soit 300 000 €, sera compensée par la réduction de la participation départementale à une opération inscrite au CTV 2014-2019 Florival, Vignoble, Plaine du Rhin ;

- Le giratoire sur la RD11-III à FRELAND (395 000 € en dépenses 2018 et 550 000 € d'AP 2018) ;
- La réalisation d'une aire de covoiturage à BOLLWILLER (240 000 € de dépenses 2018 et 240 000 € d'AP 2018) ;
- Les études pour diverses nouvelles opérations (50 000 € de dépenses 2018 et 50 000 € d'AP 2018).

2) Aménagement d'itinéraires cyclables (programmes A171 et A472)

CP 2018 : 624 000 €

AP 2018 : 310 000 €

Les CP 2018 s'élèvent à 0,624 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,140 M€, soit une dépense nette de 0,484 M€) et permettent de financer :

a) la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés et dont il convient d'inscrire des crédits de paiement en 2018 :

- l'IC le long de la RD 55 à BALDERSHEIM (65 000 €) ;
- La signalisation de la route des vins (40 000 € de dépenses 2018 et 30 000 € d'AP 2018) ;
- l'IC le long du canal du Rhône au Rhin entre MUNCHHOUSE et WECKOLSHEIM (10 000 € de dépenses 2018 et 10 000 € d'AP 2018).

b) le lancement d'opérations (travaux et/ou études) pour :

- l'Eurovéloroute n° 6 à VALDIEU-LUTRAN (230 000 € de dépenses 2018 et 230 000 € d'AP 2018) ;
- la piste cyclable ente KIENTZHEIM et KAYSERSBERG (144 000 €) ;
- L'itinéraire cyclable HIRSINGUE/ROPPENTZWILLER (110 000 €) ;
- diverses études (20 000 € de dépenses 2018 et 40 000 € d'AP 2018) : notamment pour l'IC du collège de BUHL, l'IC entre PFETTERHOUSE et BONFOL (SUISSE), l'EV n° 5 pour le franchissement de la RD 41 etc... ;
- L'itinéraire cyclable entre SCHLIERBACH et HABSHEIM (5 000 €).

3) Opérations individualisées du PPI et études (programmes A112, AAA1 ... ASD11)

CP 2018 : 4 840 000 €

AP 2018 : 150 000 €

Par délibération du 19 octobre 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a fixé une liste des grands projets routiers établie sur la base d'une analyse multicritère. Ces critères permettaient d'apprécier le bénéfice qu'apporterait chaque opération à la population et au développement du territoire. Le Plan Pluriannuel des Investissements Routiers (PPIR) avait priorisé dix-huit projets pour un montant total de 466 M€ mais la contrainte financière à partir de 2010 a figé cette programmation.

Pour éclairer l'Assemblée sur la définition des priorités des dix prochaines années, une actualisation et une adaptation de ce PPIR ont été réalisés. Cet exercice de prospective budgétaire, présenté en annexe n° 6, permet d'allouer dans le PPI de la collectivité une somme globale de 71 M€ pour la politique de développement de nouvelles infrastructures routières entre 2018 et 2027.

A ce jour, onze projets sont réellement actifs et représentent un total de 290 M€, dont 220 M€ à la charge du Département. Compte tenu du degré d'avancement des études, des procédures administratives à conduire, le démarrage opérationnel d'une bonne partie de ces projets s'échelonne à partir de 2020 (ces dates sont indiquées en jaune dans le tableau joint en annexe n° 6). Parmi les 11 opérations priorisées, il convient de préciser que les études peuvent être poursuivies pour la Rcade Ouest de COLMAR et la liaison ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT. Dans cette optique, et en cas de nécessité, la Direction des Routes pourra recourir au recrutement temporaire d'ingénieurs ou techniciens contractuels.

Cette priorisation a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Routes, de la Voirie et Infrastructures lors de sa réunion du vendredi 1^{er} décembre 2017.

a) Opérations en phase « travaux » :

	CP 2018	Commentaires
Echangeur A35/RD66 à BARTENHEIM (programme AAB1)	2 500 000 € (1 100 000 € en recettes)	Démarrage des travaux dont la réalisation est envisagée sur une seule année (financée à 50% par l'Etat dans le cadre du CPER).
Déviations de BALLERSDORF (programme AQ111)	300 000 €	Derniers paiements relatifs au giratoire, études et contrôles. Le montant sera à ajuster en DM en fonction du montant définitif du règlement financier.
Carrefour « Pont SNCF » à RIEDISHEIM (programme AW111)	300 000 €	Règlement amiable de la dernière transaction sur la tranche ferme.
Déviations de WINTZENHEIM (programme AG111)	100 000 €	Financement des travaux de finition (éclairage public et aménagements paysagers du giratoire de la Croix blanche).
RD 419 - Déviations de RETZWILLER (programme AR111)	10 000 €	Solde des marchés de maîtrise d'œuvre et entretien paysager.

b) Opérations en phase « études » :

	CP 2018	Commentaires
Aménagement de la RD 105 à SAINT-LOUIS pour le Technoport (programme AAC1)	600 000 € (725 000 € en recettes)	Paiements sur les marchés de maîtrise d'œuvre notifiés en 2017 pour les phases AVP et DUP. La notification des premiers marchés de travaux est prévue en 2019 pour une phase de réalisation prévue entre 2020 et 2022. Le financement des partenaires (UNIBAIL, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et l'ETAT) fera l'objet de conventions.
Liaison ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT (programme ASA11)	200 000 €	Etude du giratoire sur la RD 83 à BURNHAUPT.
Rocade ouest de COLMAR (programme ARO11)	350 000 € (150 000 € en recettes)	Notification du marché de maîtrise d'œuvre en 2018 (DUP en 2019, travaux à partir de 2021).
Demi-échangeur entre la RN83 Nord et la RD 4 à HOUSSEN (programme A112)	150 000 € (150 000 € en recettes)	Etudes de faisabilité et d'opportunité, financées en totalité par la société CORA. Inscription d'une AP complémentaire de 150 000 €.
Liaison RD66 / RD35 à VIEUX THANN (programme AP111)	150 000 €	Poursuite des études.
Barreau ouest d'ALTKIRCH (programme ASD11)	130 000 €	Poursuite des études
Dénivellation du carrefour du château d'eau à KINGERSHEIM (programme AU111)	50 000 €	

C. Investissements indirects

1) Participation aux investissements de l'Etat (programme A221)

CP 2018 : 1 562 000 €

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du Contrat de Plan Etat-Région.

Selon la programmation financière actualisée par la DREAL, l'appel de fonds pour le Département pourrait être de 1,562 M€ en 2018 pour la mise à 2x3 voies de l'A 36 à MULHOUSE (1,475 M€) et pour l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace (0,087 M€).

2) Aides à la voirie communale (programme A283)

CP 2018 : 100 000 €

AP 2018 : 100 000 €

L'inscription proposée est évaluée à 100 000 € de CP 2018 et d'AP 2018.

Ce montant reste estimatif car les opérations relevant du programme « Aménagement des Routes Départementales en agglomération » dépendent du rythme des travaux adoptés par les communes. La plupart de ces dossiers sont financés sur l'enveloppe « Amendes de police » gérée par l'Etat et n'impactent donc pas le budget du Département.

3) Participation du Département à l'achèvement de la voie sud de MULHOUSE (programme AW211)

CP 2018 : 960 000 €

Du fait des résultats favorables de l'appel d'offres, le coût actualisé de ce chantier s'élève désormais à 16,2 M€ HT, soit 4,372 M€ inférieurs à l'estimation réalisée en 2012 pour la conclusion de la convention de financement initiale.

Les prévisions de dépenses pour 2018 tiennent compte d'un ajustement à la baisse de l'annuité à verser sur cette base. Des avenants aux conventions financières entre le Département, la Ville de MULHOUSE et M2A devront confirmer ce nouvel équilibre financier.

II. POLITIQUE EN FAVEUR DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

Pour 2018, la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace

B. Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport

C. Aéroports de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM

D. Prolongement de la ligne n°3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS

E. LGV Est européenne - 2^{ème} phase

F. LGV Rhin-Rhône – branche Est

Le budget primitif 2018 de cette politique se décline par des aides à l'investissement et au fonctionnement et est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2018/ BP 2017 (en euros)	BP 2018/ BP 2017 (en %)	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	60 000	60 000	60 000	0		
Dépenses d'investissement	282 309	13 416 203	1 367 831	-12 048 372	-89,8%	440 000
Total dépenses (A)	342 309	13 476 203	1 427 831	-12 048 372	-89,8%	
Recettes d'investissement	10 346 091,25	0	0			
Total recettes (B)	10 346 091,25	0	0			
Dépenses nettes (A-B)	-10 003 782,25	13 476 203	1 427 831	-12 048 372	-89,8%	

A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace (programme A293)

CP 2018 : 770 332 €

Depuis 2012, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), la Région, chef de file, et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont engagés conjointement dans le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé « Très Haut Débit Alsace » ou « THD Alsace », en complément du déploiement privé (49 % de la population alsacienne).

Ce Réseau d'Initiative Public (RIP), d'un coût de 450 M€, sera déployé dans 700 communes et atteindra 370 000 foyers (51 % de la population alsacienne), des équipements publics et des entreprises. 8 000 kilomètres de fibres seront ainsi déployés, ce qui induira 200 à 250 emplois directs et indirects, un dispositif de formation spécifique représentant près de 5 000 heures de formation par an et un engagement d'affecter 15 % des heures de travail à du personnel en insertion.

Reposant sur un partenariat public (36 % de l'investissement) / privé (64 % de l'investissement), sa mise en œuvre a été concédée à la société ROSACE chargée de toutes les tâches liées à ce réseau : conception, travaux, exploitation et location aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaiteront.

Dès lors, chaque usager pourra engager sa propre démarche d'abonnement au Très Haut Débit auprès de son fournisseur d'accès habituel ou d'un autre.

Cette démarche répond à un double enjeu d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services, pour les entreprises et les particuliers, et évite ainsi la fracture numérique.

Plus efficace que l'ADSL, plus puissante que le câble déployé à l'origine pour la télévision et pour lequel le Département, dans le souci d'absorber les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement numérique dans le Haut-Rhin, avait mis en place la DSP Haut-Rhin Télécom (HRT), la fibre optique offre un niveau de débit quasi illimité, peu altéré par la distance.

Devant ces performances, l'activité DSL de la DSP HRT ne cesse de décroître. Cette DSP doit prendre fin en 2021. La reprise des activités de la DSP HRT par Rosace sera étudiée dès 2018.

Programmation des études et des travaux

Les communes les moins bien couvertes actuellement par l'internet (débit ADSL moyen inférieur à 2 Mbit/s pour plus de 50 % des prises téléphoniques) seront raccordées en priorité.

La programmation prévisionnelle des travaux sur la période 2017/2022 est la suivante :

- ▶ phase 1 : raccordement des communes prioritaires :
 - les communes d'EGUISHEIM, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, VOEGLINSHOFFEN, BUSCHWILLER, HESINGUE, GUNDOLSHEIM, RUSTENHART, MUNWILLER, ROSENAU et LABAROCHE sont aujourd'hui raccordées ;
 - les communes situées le long du réseau de collecte devraient être raccordées entre avril 2018 et avril 2019.
- ▶ phase 2 : raccordement des autres communes.

Le contrat de concession, conclu entre la Région et ROSACE, prévoit une subvention publique globale de 163,9 M€ (36 % du total des investissements de la tranche ferme).

Après déduction des participations de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FSN) et des communes et EPCI compétents concernés, les participations de la Région et des Départements s'élèvent à 18 442 734 € répartis comme suit, sur 7 années :

Région	11 720 942 €	7,15 % de la subvention publique attendue
Département du Bas-Rhin	3 459 034 €	2,11 % de la subvention publique attendue
Département du Haut-Rhin	3 262 758 €	1,99 % de la subvention publique attendue

La participation financière forfaitaire des EPCI et/ou des communes (selon compétence) a été arrêtée à 175 € HT par prise recensée lors des études d'avant-projet conduites en 2013-2014.

La convention financière 2016-2026 prévoit une participation du Département aux travaux de déploiement du THD Alsace de 770 332 € en 2018. Pour information, en 2016 et en 2017, des montants respectifs de 137 259 € et 500 000 € ont déjà été versés.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 770 332 €.

B. Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport : études d'avant-projet sommaire(programme A293)
--

CP 2018 : 200 000 €

AP 2018 : 80 000 €

L'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les collectivités à financer toute opération figurant dans les Contrats de Plan Etat-Région et toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat et de ses établissements publics.

Pour soutenir le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, porté par SNCF Réseau, la Commission Permanente du 9 octobre 2015 a approuvé la convention de financement des études et de la concertation préalable à l'enquête publique relative à ce projet qui doit permettre :

- de fixer les conditions socio-économiques du projet, son phasage et son coût,
- d'approfondir la conception technico-environnementale du projet,
- de poursuivre la concertation tout au long du projet et préparer l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montants en € HT courants
État	315 000 €
Région Alsace	315 000 €
Département du Haut-Rhin	315 000 €
Mulhouse Alsace Agglomération	105 000 €
Confédération suisse (OFT)	1 750 000 €
Aéroport de Bâle-Mulhouse	500 000 €
INTERREG V Rhin supérieur	1 300 000 €
TOTAL	4 600 000 €

Au vu de l'état d'avancement de ce dossier, il est prévu en 2018 :

- la finalisation des études préalables à l'enquête publique et des études d'avant-projet. Les échéances imposées par les financements européens sont déterminantes en termes de calendrier : le subventionnement INTERREG actuel exige que les livrables « études » soient transmis avant fin 2018 ;
- la concertation au titre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme en vue d'une déclaration d'utilité publique à l'horizon 2020.

Dans le cadre de la clause de revoyure du CPER du Grand Est, le coût d'objectif de cette opération a été porté de 4,8 M€ pour intégrer le renforcement des études préalables. La ventilation précise de la participation départementale ainsi que celle des autres partenaires sera arrêtée par voie d'avenant à la convention financière et intégrée dans la révision du CPER Grand Est prévue en 2018. L'inscription d'une autorisation de programme complémentaire de 80 000 € est proposée.

Une participation départementale de 200 000 € est attendue en 2018.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 80 000 € et d'un crédit de paiement de 200 000 €.

C. Aérodromes de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM (programmes A293 et A793)
--

CP 2018 : 170 000 €

AP 2018 : 360 000 €

1. Aérodrome de COLMAR-HOUSSEN

a) Aide à l'investissement (A293)

Pour soutenir la poursuite de la mise aux normes et la réhabilitation d'installations et d'équipements de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN, une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 50 000 € sont à prévoir en 2018.

Ce nouveau soutien s'inscrira au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L 1111-2 et L 1111-4 du CGCT, dans leurs versions issues de la loi NOTRe.

b) Aide au fonctionnement (A793)

L'activité de l'aérodrome est principalement orientée vers « l'aviation sportive locale » qui représente la moitié (sur la période 2009-2014) du total des mouvements (30 000 par an en moyenne). Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L 1111-2 et L 1111-4 du CGCT, dans leurs versions issues de la loi NOTRe.

A ce titre, une aide de 30 000 € est prévue en 2018.

2. Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM

Le Département est membre du Syndicat Mixte de l'Aérodrome MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA) aux côtés de m2A. Le montant de la contribution des membres, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, est calculé de la manière suivante :

- Département : 30 %
- m2A : 70 %

a) Aide à l'investissement (A293)

Le SYMA s'est engagé dans une stratégie pluriannuelle de développement visant à prévoir en investissement :

- à court terme :
 - o le réaménagement du bar-restaurant (avec DSP), des locaux des aéroclubs et des salles de réunion,
 - o la finalisation de l'aire de grand passage,
 - o le réaménagement des hangars.
- à moyen terme : l'implantation d'une zone d'activités de 10 ha, pour attirer des entreprises liées à l'aéronautique.

Ce programme d'investissements pluriannuel est estimé à 6 M€ HT.

La participation prévisionnelle du Département porte sur les seules opérations à court terme (en effet, conformément à la loi NOTRe et au regard de ses nouvelles compétences, le Département ne pourra plus s'engager dans le financement des projets à vocation économique). Elle est estimée à 240 000 € pour la période 2016-2019, soit 60 000 € par an.

L'inscription d'une autorisation de programme de 60 000 € et le crédit de paiement correspondant sont prévus en 2018 pour la poursuite du soutien départemental à ce projet (aide annuelle de 60 000 € accordée en 2016 et 2017).

b) Aide au fonctionnement (A793)

Un montant de 30 000 € est prévu pour 2018.

En résumé, il est proposé d'inscrire, en dépenses :

- ▶ **pour la section d'investissement, une autorisation de programme de 360 000 € et un crédit de paiement de 110 000 € ;**
- ▶ **pour la section de fonctionnement un crédit de paiement de 60 000 €.**

D. Prolongement de la ligne n°3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS (programme A293)

CP 2018 : 200 000 €

Dans le cadre du développement de l'agglomération trinationale de BALE, le prolongement de la ligne n°3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS constitue une nouvelle étape dans l'amélioration de l'offre de transport sur l'ensemble de cette agglomération.

Dès 2012, la Région et le Département ont manifesté leur intérêt et décidé d'accompagner ce projet structurant à hauteur de 3,5 M€ chacun.

Cette opération figure dans la liste des projets de transports frontaliers prioritaires dans le Rhin Supérieur au regard du programme opérationnel Interreg V Rhin Supérieur.

L'extension de la ligne 3 du tram de BALE est portée par SAINT-LOUIS Agglomération en tant qu'autorité organisatrice des transports. Le projet vise à prolonger la ligne de tram, dont le terminus se trouve actuellement à BOURGFELDEN, sur une longueur de 3,5 km (dont 2,8 km côté français) pour aboutir à la gare de SAINT-LOUIS (côté Ouest).

L'article L 1111-10 du CGCT autorise les collectivités à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande. En outre, l'article L 1115-1 du CGCT permet au Département de soutenir toute action de coopération transfrontalière.

Dans sa séance du 24 juin 2016, l'Assemblée départementale a attribué à SAINT-LOUIS Agglomération une contribution forfaitaire, non révisable et non actualisable, d'un montant de 3,5 M€ pour ce projet, en échelonnant le versement jusqu'en 2024. Dans sa séance du 7 octobre 2016, la Commission Permanente a approuvé la convention financière afférente à cette opération. Un montant de 200 000 € de crédits de paiement est prévu pour 2018.

La mise en service a eu lieu le 9 décembre 2017.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 200 000 €.

E. LGV Est européenne – 2^{ème} phase (programme A293)

Par délibération du 23 octobre 2009, le Département du Haut-Rhin s'est engagé à verser à Réseau Ferré de France (RFF), devenu SNCF Réseau, une subvention d'un montant de 20,53 M€ afin de contribuer au financement de la réalisation de la deuxième phase de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne (LGV Est européenne).

Les modalités de versement de cette subvention sont régies notamment par la convention de financement conclue le 1^{er} septembre 2009 entre RFF et les collectivités territoriales participant au financement de ce projet.

Dès l'origine, la contrepartie à ce financement pour le Département du Haut-Rhin était que les gares de COLMAR et de MULHOUSE puissent être desservies par la LGV. Cette condition a aussi été clairement exprimée par m2A ainsi que par COLMAR Agglomération.

Or, cette condition de desserte n'a jamais été respectée. C'est dans ce contexte qu'à compter de mars 2013, le Département a cessé d'honorer les appels de fonds de SNCF Réseau.

Puis, par une délibération du 18 décembre 2015, le Département du Haut Rhin a retiré la délibération du 23 octobre 2009 portant ratification de la convention de financement de la seconde phase de la LGV Est Européenne du 1^{er} septembre 2009.

Les communautés d'agglomération de MULHOUSE et de COLMAR avaient également décidé d'interrompre leurs propres financements, pour les mêmes motifs.

Le Département a émis un titre exécutoire, notifié à SNCF Réseau par courrier du 16 janvier 2016, en vue d'obtenir de la part de ce dernier le remboursement des sommes déjà versées au titre de sa contribution au financement de la LGV jusqu'en mars 2013, soit 10 346 091,25 €.

Quatre contentieux ont été introduits à l'encontre du Département auprès du Tribunal Administratif :

- Déféré du Préfet du Haut-Rhin pour demander l'annulation de la délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2015,
- Requêtes de SNCF Réseau pour :
 - o demander l'annulation de la délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2015,
 - o solliciter l'annulation du titre de perception émis par le Département à l'encontre de SNCF Réseau,
 - o obtenir la condamnation du Département à verser le solde de sa contribution majorée des intérêts de retard.

Ces contentieux seront examinés par la juridiction administrative au courant du 1^{er} semestre 2018.

A ce jour, le montant restant dû s'élève à 12,53 M€, non compris les intérêts moratoires qui sont appelés à évoluer mensuellement.

F. LGV Rhin-Rhône – branche Est (programme A293)

CP 2018 : 87 499 €

Par convention n° 2 du 7 décembre 2010, le Département s'était engagé à apporter une contribution de 1 203 400 € pour financer les études, les acquisitions foncières, les aménagements fonciers, les fouilles et diagnostics archéologiques, étant précisé que la contribution financière de chacun des 19 partenaires (dont l'Etat, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et SNCF Réseau) serait prise en compte dans la seconde phase de la branche Est.

Suite à l'obtention d'un financement européen de 3 287 187 € dans le cadre du Plan JUNCKER, la participation départementale a été ramenée de 1 203 400 € à 1 093 733 €. La part nette des versements effectués par le Département auprès de SNCF Réseau après déduction d'un remboursement de 83 333,13 € s'élève à 879 331 €.

Par courrier du 26 septembre 2016, SNCF Réseau a sollicité le versement du solde de la participation départementale de 214 402 € comme suit :

- 2016 : 50 342 €,
- 2017 : 76 561 €,
- 2018 : 87 499 €.

Le respect de nos engagements appelle une inscription budgétaire de 87 499 € en 2018.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 87 499 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Routes, de la Voirie et des Infrastructures lors de ses réunions du lundi 16 octobre 2017 et du vendredi 1^{er} décembre 2017.

Au vu de ce qui précède et au titre du Budget Primitif 2018, je vous propose :

- d'autoriser l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des routes, des autorisations de programmes et des crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexes n° 1 et 2 du rapport ;
- d'autoriser le versement, au titre de 2018, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568 ;
- d'autoriser l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications (A093), de crédits de paiement de 60 000 € (programme A793) en fonctionnement, de 1 367 831 € (programme A293) en investissement, ainsi que des autorisations de programme de 440 000 € (programme A293), tels qu'ils figurent en annexe n°3 du rapport ;
-

- d'autoriser le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2018, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2017, comme détaillés en annexe n° 4 du rapport ;
- d'approuver l'actualisation de la fiche rubrique « Amendes de police » telle qu'elle figure en annexe n° 5 ;
- de valider le calendrier prévisionnel des opérations prioritaires du volet routier du Plan Pluriannuel d'Investissement départemental, tel qu'il figure en annexe n° 6 du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT